



Fiche de Données de Sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du Produit : Alcool isopropylique (IPA)
Utilisations : Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.
Code Produit : S1111
Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.
PO Box 8610
3009 AP Rotterdam
Netherlands
Téléphone : +32 (0)2 508 9960
Télécopie : +32 (0)2 508 9961
Numéros d'Appel d'Urgence : +33 (0) 4 4274 6561

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Formel du Produit : 2-Propanol
Synonymes : Alcool propylique secondaire
Isopropanol
Diméthylcarbinol
CAS n° : 67-63-0
INDEX No. : 603-117-00-0
EINECS n° : 200-661-7

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers pour la santé : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux.
Signes et symptômes : Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort. Si le matériau pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent comporter une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une congestion de la poitrine, une respiration courte et/ou de la fièvre.
Trouble Médical Aggravé : Des conditions médicales préexistantes du ou des organe(s) ou groupe(s) d'organes suivant(s) peuvent être aggravées par une exposition à ce matériau. Système nerveux central (SNC)



Fiche de Données de Sécurité

Dangers physiques et chimiques : Yeux. Peau.
Facilement inflammable.

4. PREMIERS SECOURS

Informations Générales : En général, aucun traitement n'est nécessaire, consulter cependant un médecin.

Inhalation : Sortir la victime de la zone contaminée pour lui faire respirer de l'air frais. Si la victime ne se rétablit pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de copieuses quantités d'eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.

Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration.

Instructions pour le Médecin : Provoque une dépression du système nerveux central. Consulter un Centre Anti-Poison pour des conseils.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Dangers Spécifiques : Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Moyens d'Extinction : Mousse résistant à l'alcool, pulvérisation d'eau ou de brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement. Ne pas décharger les eaux d'extinction dans l'environnement aquatique.

Moyens d'Extinction Déconseillés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

Équipement de protection pour les pompiers. : Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome.

Conseils Supplémentaires : Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Mesures de protection : Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette Fiche de

Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination du matériau déversé accidentellement, voir le Chapitre 13 de cette Fiche de Données de Sécurité. Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Éliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante.

Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

Méthodes de Nettoyage. : En cas de déversements accidentels de quantités importantes de liquide (> 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques, par exemple d'un dispositif d'aspiration mobile à une cuve de collecte, en vue d'une récupération ou d'une élimination dans de bonnes conditions de sécurité. Ne pas rincer les résidus pour les évacuer avec l'eau. Il faut les conserver en tant que déchets contaminés. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de bonnes conditions de sécurité.

En cas de déversements accidentels de petites quantités de liquide (< 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques dans à un récipient étiqueté et étanche, en vue d'une récupération ou d'une élimination du produit dans de bonnes conditions de sécurité. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils Supplémentaires : Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire. Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : Éviter de respirer le matériau ou d'entrer en contact avec celui-ci. Utiliser exclusivement dans des endroits bien ventilés. Se laver soigneusement après la manutention. Pour des conseils concernant la sélection de l'équipement de protection individuelle, voir Chapitre 8 de cette Fiche de données de sécurité. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes conditions de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

conformément à la directive CE/2001/58

- Manipulation** : Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant le pompage pour éviter la production de décharges électrostatiques (<= 10 m/sec). Éviter les éclaboussures durant le remplissage. NE PAS UTILISER d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eloigner toute source d'ignition. Eviter les étincelles. Températures de Manipulation: Ambiante.
- Stockage** : Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits nocifs ou toxiques pour l'homme ou pour l'environnement. Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée, à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Température de stockage: Ambiante.
- Transfert de Produit** : Conserver les conteneurs fermés en absence d'utilisation. Ne pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, décharger ou manipuler.
- Matériaux Recommandés** : Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc. Pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.
- Matériaux Déconseillés** : Aluminium si > 50 °C.; La plupart des matières plastiques.; Caoutchouc néoprénique.
- Consignes concernant les récipients** : Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
Isopropyl alcohol	OEL (BE)	Valeur limite (8 h)	400 ppm	997 mg/m3	
	OEL (BE)	VCD (15 min)	500 ppm	1.248 mg/m3	

- Informations Complémentaires** : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Contrôles de l'Exposition** : Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle. Choisir des contrôles basés sur une évaluation des risques liés aux conditions locales. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition. Bains d'œil et douches d'urgence.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la directive CE/2001/58

- Équipement de protection individuelle** : L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.
- Protection Respiratoire** : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN141. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié.
- Protection des Mains** : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable :
Protection long terme: Caoutchouc naturel. Caoutchouc Butyle.
Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc néoprénique. Viton. L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage, par exemple de la fréquence et de la durée de contact, la résistance chimique de la matière constitutive du gant, de son épaisseur, de la dextérité. Il est recommandé de toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés.
- Protection des yeux** : Lunettes de protection contre les éclaboussures de substances chimiques (lunettes monobloc de protection contre les substances chimiques).
Lunettes de protection (EN166)
- Vêtements de Protection** : Utiliser des vêtements de protection résistants chimiquement à ce produit. Les chaussures et bottes de sécurité doivent également être résistantes aux substances chimiques.
- Méthodes de Contrôle** : Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles. Pour certaines substances Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of analytical Methods
<http://www.cdc.gov/niosh/nmam/nmammenu.html> Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods <http://www.osha-slc.gov/dts/sltc/methods/toc.html> Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous



Fiche de Données de Sécurité

Contrôles de l'exposition Environnementale : Substances <http://www.hsl.gov.uk/search.htm>
: Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Clair Liquide
Odeur : Caractéristique
Point d'ébullition : 82 - 83 °C / 180 - 181 °F
Point d'éclair : 12 °C / 54 °F (Abel)
Limites d'explosivité / Flammabilité dans l'air : 2 - 12 % (v)
Température d'auto-inflammation : 425 °C / 797 °F (ASTM D-2155)
Pression de vapeur poids spécifique : 4.100 pa à 20 °C / 68 °F
: 0,78 - 0,79 à 20 °C / 68 °F
Solubilité dans l'eau : Complètement miscible.
Densité de vapeur (air=1) : 2 à 20 °C / 68 °F
Proportion de carbone organique volatil : 59,9 % (CE/1999/13)
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1) : 1,5 (ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation. Réagit avec les agents oxydants forts. Réagit avec les acides forts.
Conditions à Éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition.
Matières à Éviter : Agents oxydants forts. Acides forts.
Produits de Décomposition Dangereux : Une décomposition thermique est hautement dépendante des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz atmosphériques, y compris le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et d'autres composés organiques seront dégagés lorsque le produit subira une combustion ou une dégradation oxydative ou thermique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations données sont basées sur des essais sur les produits.
Toxicité Orale Aiguë : Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Rat
Toxicité Dermique Aiguë : Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Lapin
Toxicité Aiguë par Inhalation : Faible toxicité: LC50 >20 mg/l / 4 H, Rat

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des étourdissements et des nausées ; une inhalation poursuivie peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Irritation de la Peau : Non irritant pour la peau.
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des



Fiche de Données de Sécurité

Irritation des Yeux	: dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.
Irritation des Voies Respiratoires	: Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Mutagénicité	: Non sensibilisant pour la peau.
Cancérogénicité	: Non mutagène.
Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement	: Non cancérogène.
	: Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont maternellement toxiques.
Informations Complémentaires	: N'altère pas la fertilité.
	: L'exposition peut augmenter la toxicité d'autres matériaux.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité Aiguë	
Poissons	: Faible toxicité: LC/EC/IC50 > 100 mg/l
Invertébrés	: Faible toxicité: LC/EC/IC50 > 1000 mg/l
Aquatiques	
Algues	: Selon les prévisions, faible toxicité : LC/EC/IC50 > 1000 mg/l
Micro-organismes	: Faible toxicité: LC/EC/IC50 > 1000 mg/l
Mobilité	: Se dissout dans l'eau. Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer la nappe phréatique.
Persistance / Dégradabilité	: Facilement biodégradable suivant le test de critère ("10 jours fenêtre"). S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique.
Bioaccumulation	: Estimé non significativement bioaccumulable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Élimination du Produit	: Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Emballage Souillé	: Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer au récupérateur de fûts ou de métaux.
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	
Catégorie	: 3
Groupe d'emballage	: II



Fiche de Données de Sécurité

Code de classification : F1
Identification de danger n° : 33
N° de matière : 1219
Etiquette de danger (risque primaire) : 3
Désignation du produit : ISOPROPANOL

RID

Catégorie : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Identification de danger n° : 33
N° de matière : 1219
Etiquette de danger (risque primaire) : 3
Désignation du produit : ISOPROPANOL

ADNR

Catégorie : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Catégorie de transport : N
N° de matière : 1219
Etiquette de danger (risque primaire) : 3
Désignation du produit : ISOPROPANOL

IMDG

Numéro d'identification : UN 1219
Désignation du produit : ISOPROPANOL
Catégorie / Division : 3
Groupe d'emballage : II
Marque Polluant marin: non

IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)

N° de matière : 1219
Désignation du produit : Isopropanol
Catégorie / Division : 3
Groupe d'emballage : II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Dénomination CE : ALCOOL ISOPROPYLIQUE
Numéro CE : 200-661-7
Classification CE : Facilement inflammable. Irritant.
N° INDEX (Annexe 1 - CE) : 603-117-00-0
Symboles CE : F Facilement inflammable.
Xi Irritant.
Phrases de risque CE : R11 Facilement inflammable.



Fiche de Données de Sécurité

	R36 Irritant pour les yeux.
	R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Conseils de prudence	: S7 Conserver le récipient bien fermé. S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
AICS	: Répertorié.
DSL	: Répertorié.
INV (CN)	: Répertorié.
ENCS (JP)	: Répertorié. (2)-207
ISHL (JP)	: Répertorié. 2-(8)-319
TSCA	: Répertorié.
EINECS	: Répertorié. 200-661-7
KECI (KR)	: Répertorié. KE-29363
PICCS (PH)	: Répertorié.
Réglementations locales	
OECD. HPV	: Répertorié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Numéro de version de la Fiche de données de sécurité	: 2
Fiche de données de sécurité valide à partir du (date)	: 30.07.2003
Révisions de la Fiche de données de sécurité	: Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique un amendement par rapport à la première version.
Réglementation relative à la fiche de données de sécurité	: La teneur et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001, modifiant pour la deuxième fois la directive 91/155/CEE de la Commission.
Utilisations et Restrictions	: Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.
Distribution de FDS	: Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.
Avis	: LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA

Fiche de Données de SécuritéDate d'entrée en vigueur 30.07.2003
conformément à la directive CE/2001/58

SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES
RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS
CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES
PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.